

Table ronde des gestionnaires

Façade / Sous région Marine Manche Mer du Nord

Le 10 et 11 juin 2014

Gîte Domaine de Normandie 50 240 Carnet (Baie du Mont Saint Michel) (50)

Séance en plénière du mardi

1. Introduction

1.1. Présentation de la nouvelle équipe de l'Antenne AAMP MMN (Christophe AULERT) (Cf. 1.Introduction AAMP joint)

L'équipe est composée de 10 personnes. Les chargés de mission sont spécialisés en fonction de thèmes et sont référents de sites ou groupe de site N2000.

1.2. Actualités de l'Agence des aires marines protégées : le Parc naturel marin Estuaires picards et mer d'Opale (Xavier HARLAY) (Cf.2.Parc Naturel Marin joint)

Le parc a été créé par décret le 11 décembre 2012. Il est doté d'un Conseil de gestion constitué de 60 membres présidé par Monsieur MANABLE. Le Bureau du Conseil de gestion est constitué de 12 personnes. Les rôles de ce Conseil et de ce bureau sont multiples :

- ⇒ rendre des avis
- ⇒ faire vivre le parc
- ⇒ rédaction et mise en œuvre du plan de gestion

L'équipe du Parc est composée de 9 personnes.

Le programme d'action 2014 est le suivant :

- ⇒ élaboration plan de gestion
- ⇒ action de préfiguration du parc
- ⇒ lancement du life pêche à pied

Quid de l'organisation pour l'élaboration du Plan de gestion ?

Il y a 4 grands thèmes : patrimoine naturel ; usages de loisirs ; activités professionnelles ; patrimoine culturel. D'autres thèmes plus transversaux ont également été identifiés (qualité de l'eau, changement climatique, sensibilisation à l'environnement, espace à risque et milieu estuarien).

Le processus de concertation pour la réalisation du Plan de gestion :

Les premières réunions sur les 4 grands thèmes se réuniront entre le 12 et le 17 juin (lancement). Ensuite, 1 réunion par mois sera organisée pour chacun des thèmes et cela jusqu'en décembre 2014. A partir de janvier 2015, le processus de rédaction sera lancé. Le plan de gestion sera finalisé pour décembre 2015.

Quelles actions actuelles du parc ?

- Acquisition de connaissance pour le plan de gestion (fonctionnalité des habitats ; patrimoine culturel ; évaluation socio économique de la présence des phoques ; définition et cartographie des enjeux de gestion de la baie d'Authie ; DTA sport de nature)
- Programme Life pêche à pied

- Action de préfiguration du Parc (qualité de l'eau, actions de sensibilisation, DTA sport de nature)
- Formulation d'avis adressés au Parc.

Présentation de l'échéancier concernant la DTA, en cours de finalisation avec propositions de principes de gestion.

Présentation de la fiche d'observation mammifères marins

- ⇒ Mise en place de Groupe de Travail suite aux remontées du collectif anti phoque (4 réunions)
- ⇒ Il a été acté la constitution d'un questionnaire (depuis 1^{er} mai)
- ⇒ Ce questionnaire est accessible sur le site Web de PANACHE : http://www.panache.eu.com/observations_mammiferes_marins_PNMEPMO

Le Parc a participé et est partenaire pour l'appel à projets sur la biodiversité en Région Nord - Pas-de-Calais, avec des financements de la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité :

- ECLIPSE : effet de la pêche et du climat sur biodiversité de poissons en partenariat avec Ifremer Boulogne ;
- ECOPHOQUES : connaissance interaction phoques et activités humaines, en partenariat avec le Laboratoire PELAGIS ;
- INDICOP : modification des copépodes en partenariat avec l'Université de Bordeaux et le Laboratoire d'Océanologie et de Géoscience (Wimereux).

1.3.Actualités du forum national des gestionnaires d'AMP (Xavier HARLAY) (Cf. 3.Forum AMP joint)

Production d'outils au service des gestionnaires : Guides techniques

- Pêche de loisir dans AMP (synthèse, suivi et mesures de gestion)
- Protéger la mer ensemble : comment ça se passe

GT en cours : Fréquentation / activités socio économiques

Intégration d'un gestionnaire du forum AMP dans GIS HomMer

Congrès mondial des parcs à Sydney : 12-19 novembre 2014

- Proposition d'une contribution pour valoriser les actions du réseau (Alain Ponsero, RNN St Brieuc)
- Envoi d'un gestionnaire sur place pour représenter le réseau et intégrer la délégation française (Hervé Moalic s'y rend).

Prochaine rencontre annuelle du Forum AMP : 15 – 17 octobre 2014 à Oléron

1.4. Natura 2000 (Christophe AULERT) (Cf. 1. Introduction AMMP joint)

Il y a 29 SIC et 16 ZPS sur la façade Manche Mer du Nord.

Le 20 novembre 2012, une note a été envoyée aux Préfets maritimes, de Régions et de départements : l'AAMP devient opérateur et animateur principal des sites N2000 à dominante marine pour des raisons de cohérence, d'économie.

Le 25 juin 2013, une nouvelle note est envoyée au Préfet maritime : cette note valide le scénario proposé par la Préfecture maritime concernant l'organisation de N2000 en mer pour la façade.

Le 31 avril 2013, parution d'une circulaire Pêche / N2000 : l'analyse risque pêche (méthode MNHN) dispense d'évaluation d'incidence individuelle. Cela fait apparaître la nécessité du concours des CRPMEM pour la meilleure prise en considération des données pêche à une échelle locale. Les CRPMEM peuvent être alors désignés comme opérateur / animateur associé en fonction des enjeux présents sur les sites.

Etat d'avancement des sites désignés avant 2008 et après 2008

- Bancs des Flandres : remise du Docob fin 2015 et aide de l'AAMP pour analyse risque pêche
- Récifs, Caps et Ridens : AAMP = opérateur principal, CRPM NPC = opérateur associé. Parution de l'arrêté pour la constitution des COFIL courant deuxième semestre 2014.
- Baie de Seine occidentale : retard pris (fin 2014, au lieu de début 2014) en raison des problèmes de concertation sur les mesures.
- Baie de Seine orientale/Littoral augeron : 1^{er} COFIL réuni en décembre 2013. Etat des lieux patrimoine naturel et usage en cours.
- Littoral Seineo marin : AAMP= seul opérateur, on espère le lancement avant fin 2014.
- Sites du GNB : en attente mission d'étude/Parc GNB.

Présentation de la carte de l'état d'avancement des différents DOCOB sur façade.

Discussion :

Jessica Lambert (DREAL BN) : En ce moment élaboration du document unique de gestion sur Cap Lévi (Conservatoire du Littoral) – Extraction du document unique sur partie terrestre pour la rabouter avec partie marine.

Olivier Abellard (AAMP): Question de la coopération avec les anglais ?

Il y a des sujets communs. Il y a également les hollandais et les belges, surtout, sur la pêche sur le site du Banc des Flandres. Discussion également sur le chalut électrique.

Nolwenn Hamon (CRPMEM BN) : Projet de N2000 au large ?

C. Aulert (AAMP): Cela ne concerne que de façon marginale la façade MMN. Un secteur semble se dessiner au Nord de la Bretagne. Marc GUEGAN l'abordera dans son exposé. Par contre, il y a certainement des besoins d'ajustement de sites existants pour marsouin dans le Nord de la France (Gros enjeux dans le Détroit du Pas de Calais), ou, pour oiseaux en Baie de Seine et sur les Ridens (actuellement uniquement en SIC). Cela ne rentre pas dans le cadre de N2000 au large mais dans le cadre de la rédaction des DOCOB : proposition d'ajustement de périmètres.

1.5.Vers une structuration du réseau AMP MMN (Gérald MANNAERTS) (Cf. 4. Structure AMP joint)

Présentation des Résultats des questionnaires transmis en 2013 lors de la dernière Table ronde.

2. Présentation du RTE Défense (Marc GUEGAN) (Cf. 5. RTE défense joint)

Pourquoi un tel document ? Livre blanc sur la défense et sécurité nationale en 2013, dont prise en compte de l'environnement.

Protocole évolutif MINDEF/MEDDE depuis 1995, révisé en 2013 : établissement d'un schéma directeur pour l'environnement qui intègre le RTE défense.

Acteurs de la défense : Marine nationale, DGA, armée de l'air, ...

Contexte des activités aéromaritimes de la défense :

Navires : 62 (Toulon) + 70 (Brest) + 14 (Cherbourg) + 50 hélicos + 50 chasseurs + 22 patrouilleurs maritimes

8 catégories d'activité retenues dans RTE :

- Navigation maritime
 - Activités d'émissions électromagnétiques, acoustiques et lumineuses
 - Actions spécifiques de combat
 - Opérations de guerre des mines et de déminage
 - Activités aéromaritimes
 - Plongée militaire
 - Opérations amphibies
 - Entraînement à/et lutte antipollution
- ⇒ 18 fiches ont été rédigées dans RTE en partenariat avec la marine.

C'est un Document cadre inter armée : la préservation de l'environnement est devenue une préoccupation obligatoire des forces en opération.

Cadre réglementaire Navigation : la France a choisi de respecter Marpol.

Réglementation interne pour effarouchement de mammifères marins en cas d'émissions sonores.

Réglementation préfectorale et interne de Politique et pétardement sous-marin : prise en compte de l'environnement pour minimiser les impacts, si possible, des AMP et lien avec les gestionnaires.

Application de la convention Oskar (plus d'océanisation de vieilles coques).

Limitation des déchets d'entraînement aux tirs (de plus en plus de cibles et munitions récupérables).

Respect de la Réglementation aéronautique générale (survol autorisé au-delà de 300m) Activités d'entraînement au combat dans des zones répertoriées par la DGAC (MEDDE).

Plongée : Respect des chartes mises en place par les parcs nationaux ou autres.

Pression des activités :

- estran (amphibie, déminage, vol)
- zone côtière (toutes activités, sauf sous-marins),
- zone du large (entraînement haute mer)

Quantification des pressions :

- sur les sites AMP (diffuse et répartie partout),
- sur habitats (facile car activités diffuses et peu importantes, activités destructrices identifiées (déminage), même type d'impact que d'autres pressions),
- sur espèces (difficile).

Etablissement d'une matrice d'interaction en collaboration avec le MNHN : sensibilité de l'habitat / exposition à la pression.

Vulnérabilité des différents habitats et espèces : déminage impact fort, habitats particuliers très sensibles, impact des émissions sonar sur delphinidés difficile à quantifier.

Proposition de mesures de gestion : difficile surtout vis-à-vis des missions de la Défense.

Information/sensibilisation : Réunions annuelles Armée / AAMP

Coopération scientifique, suivi du milieu : sur connaissance (Pelagis, ...)

Respect des chartes locales, aménagement de la pratique.

⇒ RTE paru en avril 2014, téléchargeable sur site AAMP documentation. Lien : <http://www.aieres-marines.fr/Documentation/Referentiels-pour-la-gestion-des-sites-Natura-2000-en-mer/Referentiel-ministere-de-la-Defense-activites-en-mer>

3. PEGASEAS (Promouvoir une gouvernance efficace de l'écosystème Manche) : présentation et avancée du projet (Laëtitia PETIT) (Cf. 6.Pegaseas joint)

L'objectif de ce projet est de promouvoir une gouvernance efficace de la Mer de la Manche.

Présentation du projet : cluster de 11 projets, sur 14 mois (fin en nov14)

Actions de l'AAMP :

- Création et analyse d'une matrice basée sur les éléments des projets du cluster
- Rédactions de rapports de 4-5p par questions + sous power point (disponible en téléchargement).
- Analyse des cartes de gouvernance à mettre en lien avec des meilleures pratiques identifiées
- Livrables : guide de gouvernance concis pour un transfert des connaissances scientifiques vers gestionnaires.

Prochains forums : les 2 et 3 juillet à Caen et en Novembre 2014 (lieu à définir).

12 évènements de capitalisation pour présenter les résultats, émissions de radios, interviews téléphoniques (demande de volontaires en séance)

Finalisation du compendium fin juin : dispo en téléchargement.

4. LIFE Pêche à pied (Gaëlle AMICE) (Cf. 7.LifePAP joint)

Expérimentation pour une gestion durable et concertée de la pêche à pied récréative

Constats : évolution des pratiques qui deviennent de plus en plus occasionnelles, avec des pratiques de moins en moins respectueuses du milieu car il n'y a pas de fidélité à un lieu et respect associé pour une pêche durable.

Territoire des sites retenus sur la façade: PNM Estuaires picards et mer d'Opale et Golfe Normand.

Partenaires : Vivarmor Nature, Brest métropole océane, CPIE Baie de Morlaix-Treg

Missions d'expertise de Vivarmor nature et CPIE marennes Oléron qui ont une expérience sur sensibilisation.

Comité de pilotage national + 11 comités locaux de concertation : gouvernance nationale et locale

Objectifs principaux et complémentaires (réglementation, maintien de la sensibilisation, ...)

Comité scientifique et technique

Actions :

- Diagnostics et suivis pour qualité écologique des habitats, évaluation de la population, étude de la pression de pêche
- Plan de communication avec création d'outils (règles de pêche avec butée)
- Actions de formation des gestionnaires à la sensibilisation des PAPL, au suivi de la qualité écologique des habitats
- Amendement d'un guide méthodologique
- Colloque au Pays Basque 14-16 octobre 2014 (date fixée en fonction des marées)
- Liens vers page facebook, cahier méthodologique

Questions :

Le Life s'occupe t'il des engins agricoles ?

Gaëlle Amice (AAMP) : non, mais sensibilisation possible

Gestionnaire Bretagne nord : lien avec le DSF ?

Gaëlle Amice (AAMP) : activités de sciences participatives développées, pas de gestion de site, mais les bénévoles des fédérations de pêche sont sollicités.

Olivier Abellard (AAMP): relations avec les fédérations de pêche ?

Gaëlle Amice (AAMP) : problème de culture et d'objectifs différents, donc relations difficiles. Différence d'implication suivant les secteurs, donc elles sont plus ou moins bien représentées suivant les comités locaux de concertation.

5. PANACHE (Protected Area Network Across the Channel Ecosystem) : restitution des actions (Gérald MANNAERTS, Line HENRY et Sonia CARRIER) (Cf. 8.Panache joint)

Les objectifs de PANACHE sont de nouveau présentés. Il y a 12 partenaires sur ce projet et le chef de file est l'AAMP. 6 thématiques sont développées.

Sur le WP1, le rapport sur l'évaluation de la cohérence écologique du réseau d'AMP de la Manche est terminé.

Pour le WP2, bonnes pratiques en matière de suivi des AMP :

- sonar multifaisceaux (en cours de rédaction),
- caméra tractée (rapport Ifremer pour fin 2014)
- Observatoire Oiseaux (suivi en cours rédaction du rapport en août / septembre 2014).
- Suivi socio économique : 14 variables économiques analysées sur 6 sites pilotes d'AMP. Une comparaison avant/après implantation d'AMP est réalisée mais elle ne tient pas compte de la mise en place effective d'un plan de gestion.

Pour le WP3, bonnes pratiques en terme de gestion, des rapports sont prévus sur :

- Bonnes pratiques dans la gestion des pêches et des habitats dans les AMP
- Bonnes pratiques dans la gestion des activités humaines de loisir sur l'estran dans les AMP
- Bonnes pratiques concernant l'implication des pêcheurs et acteurs professionnels dans la gestion des AMP.
- Utilisation des oiseaux marins comme indicateurs
- Bonnes pratiques dans le développement de plans de gestion pour les cétacés dans les AMP

Ifremer travaille sur une modélisation de l'influence des zones protégées sur les pêcheries de la Manche Est.

Un stage est en cours sur la réalisation d'une *Boîte à outils interactive au service des gestionnaires d'AMP* (Gwendal DOREL)

Pour le WP4 : sensibilisation et sciences participatives. La France développe le protocole Fish Watch forum avec Peau bleue et Shoresearch Biolit avec Planète mer.

Pour le WP5 Création d'une Base de Données AMP nommée ANE commune avec le projet MAIA et servant de base de référence pour OSPAR. Une description de la BDD en ligne est faite.

Lien avec outil de cartographie dynamique : renseignements + calculs automatisés (en cours)

Pour le WP6 : communication

- Développement d'un site internet : présentation du projet, détail des axes de travail, point méthodologique, autres réseaux de gestionnaires + projets interreg connexes, + accès à BDD.
- Newsletter : tous les 4 mois. Actualités du projet, mais aussi des AMP. Agenda des sciences participatives...
- Expositions, guides, affiches,
- Projet d'un jeu vidéo ...

Questions :

Dans la base de données, une recherche par espèce est-elle possible ?

Sonia Carrier (AAMP) : Oui en recherche avancée : sélection multiple possible avec la touche Contrôle. Mais dans BDD toutes les pages ne sont pas encore complètement renseignées. Une extraction est possible sur Excel. La demande de couche cartographique est également possible par les flux (via adresse URL entre BDD).

Barthélémy Gonella : Y aura-t-il une seule BDD à terme ? Maia + Panache

C. AULERT (AAMP) : C'est déjà le cas, cette base est commune à MAIA et PANACHE. Ensuite, pour faire vivre cette base tout dépend des projets futurs interreg. C'est l'obligation des projets européens qui demandent des sites web dédiés. La BDD PANACHE/MAIA est devenue la BDD référente pour Ospar.

Les données acquises dans le cadre des sciences participatives seront-elles intégrées à la BDD ?

Sonia Carrier (AAMP) : Non, ce ne sont pas les mêmes bases. Ici c'est exclusivement une base sur les AMP.

6. Sciences participatives dans la Manche utilisation de l'outil Biolit dans le suivi des espèces envahissantes dans la Manche (Tristan DIMEGLIO) (Cf. 9.Biolit joint)

Biolit est un programme national de sciences participatives sur la biodiversité du littoral ; son contexte juridique est basé sur la participation citoyenne en application du Sommet de la Terre (1992) et de la Convention d'Aarhus (1998).

Les objectifs de ce projet multi partenarial sont :

- la sensibilisation,
- l'alimentation de BDD via les observations naturalistes pour des besoins de rapportage
- la recherche scientifique pour répondre notamment aux besoins de gestion.

Depuis 2009, plusieurs thématiques ont été développées sur les façades Atlantique (ATL) et Manche Mer du Nord (MMN) :

- sur la régression des algues brunes : est-ce que les différentes évolutions observées sont en lien avec les modes de gestion des estrans ?
- sur les bigorneaux : étude des relations entre algues brunes et gastéropodes

Après 4 ans, le retour apparaît positif avec une capitalisation des données (sur le site INPN) et des résultats en terme de relations algues/gastéropodes.

Dans le cadre de Panache, une nouvelle thématique « Nouveaux arrivants » est intégrée d'abord pour la façade MMN : 15 espèces définies par les scientifiques (station de Roscoff) et les gestionnaires sont retenues. Une thématique « nouveaux arrivants » existe déjà en Méditerranée. Une version anglaise de Biolit doit être mise en ligne au 1^{er} septembre 2014.

Présentation du site Internet :

Il est possible de consulter des fiches espèces, d'enregistrer ses observations (photo + localisation du site) et d'avoir accès aux autres observations. Un panel d'experts par groupe thématique valide les observations selon un fonctionnement similaire à celui de Doris.

Laurent Germain : Pourquoi ne pas interroger les mêmes groupes d'experts que ceux de Doris et de l'INPN ?

Combien de données et de participants depuis l'ouverture du site ? 1200 participants et 23 estrans prospectés. Mais le principal problème concerne la remontée des données : les gens remplissent les fiches, mais ont du mal à envoyer les données ; la communication apparaît essentielle pour un bon fonctionnement.

Les leviers envisagés pour fidéliser les participants sont :

- le remplissage des fiches à partir d'un téléphone portable, mais les Applis Mobile coûtent très cher ; il est suggéré de développer en association avec d'autres programmes ou structures de sciences participatives (Cf VIGIMER qui le développe) ;
- la restitution à l'échelle locale sans passer par l'INPN. Actuellement toutes les données Biolit sont accessibles via le portail INPN, avec un floutage géographique dans la restitution ;
- un retour est réalisé auprès des structures dédiées à l'environnement : Newsletter, actions nationales. Une collaboration est possible avec les gestionnaires des AMP au travers des volets Communication et Sensibilisation

Ce programme concerne essentiellement le domaine intertidal.

Il existe des modèles de conventions et de Chartes pour les gestionnaires qui veulent participer.

7. Base de données Sous région marine « Atlantique Nord-Est » : un outil international (Sonia Carrier)

Le fonctionnement et l'environnement de la base de données de la SRM Atlantique Nord Est sont présentés par Sonia Carrier :

- Contenu de la page web : base de données, documentation, web SIG ;
- Moteur de recherche des fiches AMP, avec une clé d'entrée géographique ou par désignation d'AMP
- Web SIG : construction de cartes, recherche d'informations sur l'AMP sur SIG.

8. Boîte à outils et plans de gestion (Gwendal Dorel) (Cf. 10.BO et PG joint)

L'objectif est de consolider la cohérence et encourager la concertation pour une meilleure gestion des AMP, en définissant des outils opérationnels :

- Un lexique pour définir un langage commun entre France et Angleterre, mais également entre AMP ;
- Une boîte à outil dynamique : responsabilité du site, mesures pertinentes, suivi/évaluation (mise en œuvre d'indicateurs).

Les boîtes à outils construites à l'échelle des façades (état des lieux, enjeux, responsabilités, mesures, tableau de bord) servent de support synthétique à l'échelle du site. Il est prévu d'inclure un volet participation et appropriation dans la boîte à outils.

Le retour des rencontres avec les gestionnaires indique :

- Etat des lieux : sources proviennent de données locales, de bibliographie, de Cartham, Wetlands
- les enjeux sont priorités la plupart du temps, mais parfois il y a identification d'enjeux parapluie. De plus, la normalisation est très différente suivant les gestionnaires

- Les mesures sont souvent orphelines (sur un seul site), d'où une difficulté de choix. La collaboration entre AMP est souhaitée et productive ; c'est sur les habitats que les efforts les plus importants restent à fournir.
- Evaluations, suivis : besoin d'indicateurs, gros manques sur l'évaluation de la gestion, nécessité de retours d'expérience de la part des gestionnaires sur les indicateurs testés.

L'intérêt de la boîte à outils est reconnu par tous, mais les utilisateurs souhaiteraient la compléter et l'améliorer ; un travail doit être mené pour la rendre interactive.

Il reste encore à étendre les rencontres avec les gestionnaires et des acteurs à l'Angleterre, à effectuer des calages franco-anglais et à définir le cahier des charges des 2 outils. Même si les acteurs institutionnels anglais sont intéressés, surtout avec le développement de leur MCZ.

- Certains gestionnaires ne remplissent pas les BDD officielles : sudoco (mesures de gestion), ... => Panache se sert de ces informations, mais ne peut prétendre à pallier aux carences d'alimentation de ces BDD ;
- C'est un outil de rapportage N2000 et de communication synthétique intéressant

L. Germain : il est indispensable de savoir quand on s'occupe d'un territoire quelle est la responsabilité de son site vis-à-vis des habitats et espèces, ainsi que les mesures et suivis qui peuvent être appliqués. Il y a un effort de communication et de mise à disposition de l'information à faire.

Il faut aussi expliquer et montrer l'intérêt d'avoir de grandes AMPs et l'utilité de la gestion en cohérence et mutualisation ; c'est donc un travail à 2 échelles : cadrage global et échelle locale. Plusieurs pistes :

- Partir des référentiels déjà validés en s'appuyant sur les RTE
- Développer des indicateurs et tableaux de bord

C. Aulert précise que jusque là les indicateurs illustraient plutôt le nb d'actions réalisées, mais pas leur efficacité sur le milieu.

L. Germain insiste sur la nécessité de produire de tels indicateurs sous peine de se faire sanctionner par la Communauté Européenne si on ne peut pas prouver l'efficacité réelle des mesures de gestion et de l'état du milieu.

Le guide ATEN est en cours de révision : il va fusionner les Docob, les plans de gestion du Conservatoire du Littoral et du PNM.

La phase de validation des sources à intégrer dans boîte à outils va être manuelle dans un 1er temps avec validation par les experts et la DREAL. A terme, avec le développement des BDD, ce sera automatisé. Cela va être testé dans le cadre de Panache sur les aspects mesures.

9. Le réseau des AMP : analyse de la cohérence écologique (Benjamin Ponge) (Cf. 11.Cohérence écologique joint)

Cette action s'inscrit dans le WP1 de Panache. Tous les types d'AMP sont considérés, qu'elles soient communes à la France et l'Angleterre ou non.

L'analyse indique que 30% des eaux françaises de la Manche sont couvertes par des AMP, et seulement 10% pour l'Angleterre.

L'analyse de la cohérence du réseau est réalisée au travers de sa représentativité (P/A), réplication (Nb), adéquation (part de la population ou de la surface), viabilité (taille), connectivité (liens fonctionnels : sources, puits, relais, éloignement).

Sur le plan biogéographique, l'analyse sépare la Manche en 2 systèmes au droit du Cotentin. L'étude de la représentation bathymétrique indique des trous de représentativité sur les zones les plus profondes (>70m). La réplication des catégories des habitats, sur la base de la cartographie prédictive des habitats selon Eunis, montre que les zones rocheuses infra et circalittorales sont les moins bien représentées.

Le test de viabilité (évaluation de la distribution des tailles d'AMP), basé sur le seuil défini par les anglais pour avoir un maximum de populations viables, il faut avoir des AMP de surface supérieure à 1000 km². En terme d'adéquation, le seuil pour protéger 80% des espèces est atteint seulement pour la moitié des habitats (selon la cartographie prédictive Eunis). En terme de connectivité géométrique, il serait opportun de mettre en place des zones tampons entre les AMP. La connectivité interAMP a été étudiée au travers de la dérive larvaire : il s'avère qu'il y a peu d'exports entre les AMP françaises et anglaises, et donc une faible connectivité transfrontalière.

Une des solutions à l'issue de cette analyse serait de regrouper les AMP afin d'optimiser la gestion intersites et d'attribuer des responsabilités communes à des échelles intersites. Les conclusions sur les manques et lacunes seront listées dans le rapport WP1 de Panache ; la responsabilité par AMP (source SAMM) sera testée selon les seuils 1% et 2%.

Séance en plénière du mercredi

10. Restitution des Ateliers (Cf. 12.CR ATELIERS joint)

- 10.1. Police et réglementation
- 10.2. Projet Interreg Prédateurs supérieurs
- 10.3. Projet Interreg Habitats

11. Présentation du projet LIFE OMEGA sur des sites ateliers de la SRM MMN (Christophe AULERT) (Cf 13.Life OMEGA joint)

Coordonné par la LPO en partenariat avec l'AAMP et les CRPMEM, le projet Life Omega est la suite du programme européen FAME ; il traite des relations oiseaux / activités. L'historique, le contexte et les grandes lignes du projet sont présentées ; la finalité est de fournir un outil pour mieux gérer les sites N2000.

3 thèmes sont intégrés : comprendre les interactions, sensibiliser et gérer.

Le choix des sites est à faire selon différents critères avec des gestionnaires volontaires : 5-6 sites présentant des enjeux sur les oiseaux sont pressentis au niveau national, dont la RN des 7 îles, la Baie de Seine occidentale, le Golfe de Gascogne, Penmarch, ...

Questions et discussion :

Pour la Baie de Seine, on estime qu'il n'y a pas de connaissances suffisantes sur l'effet de la pêche sur les oiseaux marins. Or un projet Life suppose de connaître le type et les niveaux d'interactions.

Le site Baie de Seine Occidentale a été choisi car l'AAMP est opérateur et le CRPMEM est impliqué dans la gestion. Au niveau de l'île St Marcouf, il pourrait être testé l'effet de la mise en place d'une réserve sur une colonie d'oiseaux.

Au niveau du site de la RN des 7 îles, L'opinion de Pascal Provost (Conservateur) est qu'il y a un besoin important de connaissances avant de passer à la gestion ; il y aurait des actions ciblées possibles dans le Life en connaissance, mais pas d'application en gestion immédiate. Il est trop tôt pour tester dès maintenant des mesures de gestion sur les engins de pêche sans en savoir plus, sous peine de détériorer les relations avec les CRPMEM.

Le CNPM s'était déclaré défavorable au projet, mais il revient un peu sur sa position ; le CRPMEM Bretagne serait favorable tandis que le CRPM BN s'est positionné contre jusque là, mais sa position pourrait évoluer en lien avec la mise en place des mesures de gestion sur N2000 : en effet, ce projet ne rajouterait pas des contraintes pour pêche, mais permettrait de suivre les effets des mesures.

12. DCSMM (Anne CORNEE) (Cf 14.PAMM joint)

- PAMM (Plan d'Action pour le Milieu Marin)

Le PAMM est établi par la Directive DCSMM 2008/56/CE : il consiste en l'élaboration d'une stratégie nationale pour chaque Etat membre en tenant compte des Directives nationales. C'est une politique intégrée des eaux marines et littorales.

5 éléments sont inclus dans le PAMM ; ils sont itératifs et soumis à évolution : l'évaluation initiale, le Bon état écologique, et les Objectifs environnementaux sont déjà définis. Deux programmes sont en cours de définition : le programme de surveillance pour la fin 2014, et le programme de mesures pour 2015.

La prochaine révision du PAMM est programmée en 2018.

- Programme de mesures

Détermination d'objectifs opérationnels et de mesures nouvelles ou existantes : 1 chapitre par descripteur.

Les mesures nationales sont encore en cours de validation.

Quelques éléments de calendrier :

- Actuellement, 2ème phase d'association en cours.
- Eté : modification du projet de PDM.
- Fin août/nov : transmission et avis de l'autorité environnementale.
- Consultation simultanée pour DCE, SDAGE et PDM DCSMM en décembre 2014 et mai 2015.

Quelques mesures sont présentées pour la SRM MMN sur le descripteur D1 notamment, ainsi que pour des objectifs transversaux non liés à un descripteur en particulier.

- Programme de surveillance

Les 11 descripteurs sont répartis en 13 programmes divisés en sous-programmes.

Calendrier :

- Phase d'association prévue entre janvier et avril 2014, suivie de la prise en compte des remarques de la phase d'association et la mise en cohérence au niveau national. Suite à la phase de recherche de financements, la DEB (Direction eau et biodiversité) a arrêté les actions prioritaires.
- La consultation des instances et du public est prévue entre la mi-août et la mi-novembre 2014.
- L'approbation pour décembre 2014-janvier 2015.